

**WHA28.30 Etude organique sur les rapports entre les services techniques centraux de l'OMS et les programmes d'assistance directe aux Etats Membres**

La Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Conseil exécutif concernant l'étude organique sur les rapports entre les services techniques centraux de l'OMS et les programmes d'assistance directe aux Etats Membres; <sup>1</sup>

Rappelant les résolutions EB51.R40, EB51.R54, EB53.R44, EB55.R26, WHA26.36 et WHA27.18,

1. FÉLICITE le Conseil exécutif de son étude sur les rapports entre les services techniques centraux de l'OMS et les programmes d'assistance directe aux Etats Membres;
2. NOTE avec satisfaction ses constatations, conclusions et recommandations, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une approche intégrée de l'élaboration des programmes de l'Organisation, étant donné que toutes les activités de programme à tous les niveaux s'étaient réciproquement et s'inscrivent dans un tout;
3. SOULIGNE l'importance qu'il y a à considérer la planification des programmes comme une entreprise solidaire dans laquelle les autorités nationales, les représentants de l'OMS, les comités régionaux, les bureaux régionaux, le Conseil exécutif, l'Assemblée mondiale de la Santé et le Siège de l'OMS doivent tous être engagés;
4. DEMANDE instamment que le mécanisme de l'Organisation pour l'allocation et la réallocation de ressources, non seulement à l'intérieur des programmes et des Régions mais aussi entre programmes et Régions, soit conforme au principe de la planification intégrée des programmes; et
5. PRIE le Directeur général d'appliquer les conclusions et recommandations susmentionnées dans la formulation et l'exécution des programmes futurs de l'Organisation.